http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article130

Evaluation et certification

- Le CRCN -

Publication date: jeudi 10 octobre 2019

Copyright © Site des E-RUN d'Eure-et-Loir - Tous droits réservés

Dans les écoles élémentaires les niveaux de maîtrise des compétences numériques des élèves sont évalués par les équipes pédagogiques dans les conditions et selon les modalités arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Les niveaux de maîtrise des compétences numériques atteints par les élèves en classe de CM2 sont inscrits dans le dernier bilan périodique du livret scolaire.

Dans le LSU, ces compétences doivent être renseignées pour pouvoir verrouiller le bilan.

[http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH245/LSUPNG-17de917de-2d862.png]

Il faudra alors sélectionner les compétences travaillées ...

[http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH103/LSU2PNG-96289628-bcc8c.png]

... et indiquer les niveaux atteints (niveau 1, 2 ou 3)

[http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/atice28/local/cache-vignettes/L400xH139/LSU3PNG-b241b241-bce87.png]

Texte de référence **:** Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat (JO du 01-09-2019)

Copyright © Site des E-RUN d'Eure-et-Loir